

## EASY MILLIONS : QUESTIONS RÉPONSES

*Vous avez certainement été destinataire de l'avis d'attribution pouvant vous faire gagner l'un des dix chèques de 1 000 € et participer à un tirage au sort doté d'une rente de 3 333,33 € par mois pendant 25 ans.*

*Vous avez peut-être hésité à téléphoner au numéro indiqué (appel gratuit).*

*Un membre du **Réseau Anti-Arnaques** l'a fait pour vous. Voici, sous forme de questions-réponses, la réponse aux principales interrogations que vous pouvez vous poser.*

1) Qui me contacte ainsi et qui a communiqué mes coordonnées ?

**STARDATA** est l'agence de marketing qui a organisé l'opération. C'est elle qui gère une pseudo Commission d'attribution (**C.O.A.P.**)°

**RAMCES** est le sous-traitant qui organise la mise sous pli et l'expédition des documents publicitaires. Plusieurs présentations existent (du simple bristol au document plus élaboré pouvant être accompagné d'une photo de **Julien LEPERS**)

**ONE2ONE** est une société suisse qui commercialise le concept **EASY MILLIONS** ;

Les fichiers d'adresses utilisées proviennent de groupes de presse ou de société de vente à distance.

2) Quelle est le but de cette opération de jeu richement dotée ?

*Faciliter le contact avec de nouveaux clients (puisque, dans le cas présent, c'est le consommateur qui appelle)*

*Effectuer une proposition commerciale après la validation de votre numéro de participation qui, majoritairement, sera perdant (compte tenu du nombre réduit de lots).*

3) Quel est ce concept **EASY MILLIONS** ?

**EASY MILLIONS** est une enseigne commerciale qui désigne le processus consistant à vendre des billets d'**EUROMILLION** (achetés au Luxembourg) à une communauté de joueurs. 100 grilles sont jouées le mardi et le samedi, ce qui représente donc une volumétrie de 800 grilles par mois. Les gains éventuels vous sont reversés chaque semaine.

Le contrat que vous souscrivez est d'une durée de six mois, renouvelable 3 mois par trois mois. Le coût mensuel est de 49,90 € par mois sachant que, systématiquement, le consommateur qui a appelé « a gagné » une réduction sur la première mensualité (premier prélèvement de 24,90 €).

4) Quels sont les arguments utilisés pour convaincre le consommateur ?

Le prix unitaire (2,50 € chez le buraliste, 0,06 € chez **EASY MILLION**). La communauté de joueurs est de 250 personnes : l'investissement est donc divisé par le nombre de participants (mais les gains le seront aussi) ;

Plus le consommateur joue, plus la chance de gain croît (le **Réseau Anti-Arnaques** ne partage pas cette évidence) ;

La gestion automatisée de ces opérations ;

Le fait que si aucun gain n'intervient durant un mois la mensualité est remboursée. Mais il suffit de quelques centimes de gain pour que cette clause ne soit pas mise en œuvre. Et, de fait, de source interne, depuis 13 ans aucun remboursement n'est intervenu. ;

L'organisation de tirages au sort hebdomadaires permettant de désigner deux gagnants de 1 000 €.

5) L'opération est-elle rentable pour le consommateur ?

**EASY MILLIONS** est avare de statistiques (qu'elle détient nécessairement). Un seul chiffre est communiqué : une grille sur 13 est gagnante (mais un gain même réduit reste, statistiquement, un gain). Les opératrices restent évasives sur le montant moyen des gains.

Soyons clairs, le mécanisme de l'abonnement à 49,90 € par mois est un mécanisme juteux pour **ONE2ONE**

Seul un sondage effectué auprès des joueurs pourra permettre d'établir des statistiques.



**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex ([contact@arnaques-infos.org](mailto:contact@arnaques-infos.org)). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** ([president@arnaques-infos.org](mailto:president@arnaques-infos.org))